## Editorial



## DANS L'INTERET DE TOUS!

En juin 2011, notre Association Ville-Hôpital Lutter Contre la Douleur (AVH-LCD) a entamé des démarches auprès de l'administration fiscale, dans le cadre de la procédure dite du "rescrit", afin d'être reconnue en tant **qu'organisme d'intérêt général**.

Après de nombreux échanges d'informations liés à notre actuel statut (association de la loi de 1901 à but non lucratif), à notre organisation, à notre mission de prise en charge de patients douloureux, à nos actions de formation des professionnels de santé, nous avons le plaisir de vous informer que le Collège Territorial de la Région Parisienne a statué favorablement sur le caractère d'intérêt général de la mission poursuivie par AVH-LCD.

C'est ainsi qu'AVH-LCD est désormais habilitée à délivrer des reçus fiscaux valant "crédit d'impôt " :

- aux membres professionnels de santé qui cotisent afin de participer activement aux Assemblées Générales (prochaine date le 24 septembre 2013!)
- > aux personnes morales et physiques qui souhaiteraient soutenir notre mission en nous aidant financièrement au moyen de dons.

Pour rappel, le crédit d'impôt s'élève pour les personnes physiques à 66% du montant des sommes versées, retenues dans la limite de 20% du revenu imposable et, pour les personnes morales, à 60% des dons dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires. En cas de dépassement, des possibilités de report existent selon des modalités particulières à chacune des deux catégories de donateurs.

Nous souhaitions partager avec vous cet évènement dans une période où la prise en charge de patients douloureux, toujours de plus en plus nombreux, se fait nécessité car elle revêt un devoir de solidarité active pour tout acteur de la santé.

Pierre MONICHON Fiscaliste Bénévole d'AVH-LCD